

FESSARD

Histoire des familles FESSARD, GAUTIER, FOUILLET

Auteur : Odile HALBERT <http://www.odile-halbert.com> site sur l'histoire et les modes de vie en Haut-Anjou, dans les actes notariés, les chartriers... Fichier créé 1982 Mis à jour 10.11.2016 **Travaux personnels, tous droits de reproduction réservés**
[histoire du Haut-Anjou](#) | [Voir Marans](#)

Arbre généalogique descendant interactif

| | |
|--|---|
| Histoire..... | 1 |
| légende : | 1 |
| mon ascendance à Jean Fessard x 1605 Jeanne Fouillet | 2 |
| descendance de Jean Fessard x1605 Jeanne Fouillet | 2 |
| Renée Fessard x1634 Jean Faguiet..... | 4 |
| Jean Fessard x1633 Catherine Gaultier | 4 |
| Renée Fessard x1659 Julien Senechau | 6 |
| Renée Senechault x1682 François Delahaye | 7 |
| Madeleine Fromond x1733 Pierre Vergnault | 7 |
| Madeleine Vergnault x1757 Mathurin Guillot | 7 |
| Jean Guillot x1794 Aimée Guillot..... | 7 |
| Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot..... | 7 |
| Aimée Guillot x1881 Charles Audineau..... | 7 |
| Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard | 7 |
| non rattachés pour le moment : | 7 |

Histoire

Le patronyme Fessard est un sobriquet qui désignait un homme qui a de grosses fesses¹
 Assez rare en France, on le rencontre² un peu dans le Loir-et-Cher, Maine-et-Loire, Eure, Eure-et-Loir, Seine-et-Marne...

La Fessardière : un ancien fief à Cherré & une ferme à StLambert-la-Potherie (C. Port, t2 p.147)

légende :

- « texte entre crochets » : ma retranscription exacte de l'acte original
- **grand mère dudit Pierre Pancelot** : en rose un passage du texte original apportant une indication filiative
- **[tante maternelle]** : en italique bleu foncé, le commentaire filiatif - ne pas confondre avec le texte original

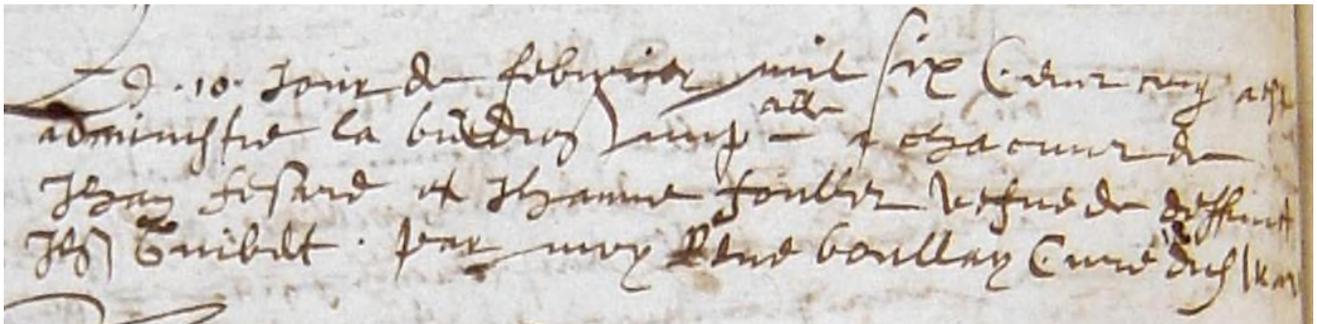
¹ Dictionnaire étymologique des de famille de M.T. Morlet, 1991

² base BIGENET

mon ascendance à Jean Fessard x 1605 Jeanne Fouillet

Le tout en Maine-et-Loire jusqu'en 1907

- 13-Jean Fessard x Marans 10 février 1605 Jeanne Fouillet
- 12-Jean Fessard x Angers LaTrinité 13 novembre 1633 Catherine Gautier
- 11-Renée Fessard x Angers la Trinité 5 mai 1659 Julien Senechau
- 10-Renée Senechault x Angers la Trinité 22 janvier 1682 François Delahaye
- 9-Madeleine Delahaye x Le Lion-d'Angers 16 novembre 1706 Jean Fourmont
- 8-Madeleine Fromont x Grez-Neuville 1^{er} juin 1733 Pierre Vernault
- 7-Madeleine Vernault x Brain-sur-Longuenée 23 décembre 1757 Mathurin Guillot
- 6-Jean Guillot x Chazé-sur-Argos 3 mars 1794 Aimée Guillot, sa cousine
- 5-Esprit-Victor Guillot x Noëllet 18 avril 1842 Joséphine Jallot
- 4-Aimée Guillot x Segré 22 novembre 1881 Charles Audineau
- 3-Aimée Audineau x Nantes 1907 Edouard Guillouard
- 2-Thérèse Guillouard x Nantes 1938 Georges Halbert
- 1-moi

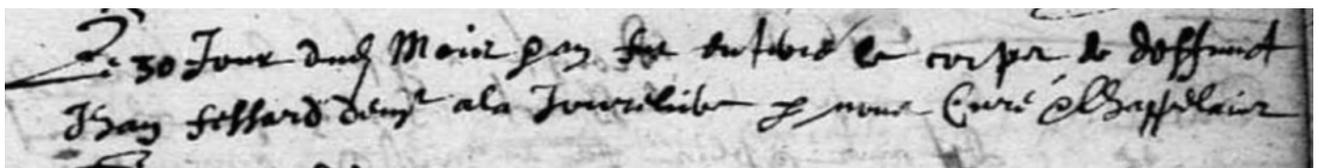
descendance de Jean Fessard x1605 Jeanne Fouillet

Marans « Le 10^e jour de febvrier mil six cent cinq a esté administé la bénédiction nuptiale à chacuns de Jehan Fesard et Jehanne Fouillet vefve de deffunct Jehan Guibert, par moy René Boullay curé dudit Marens »

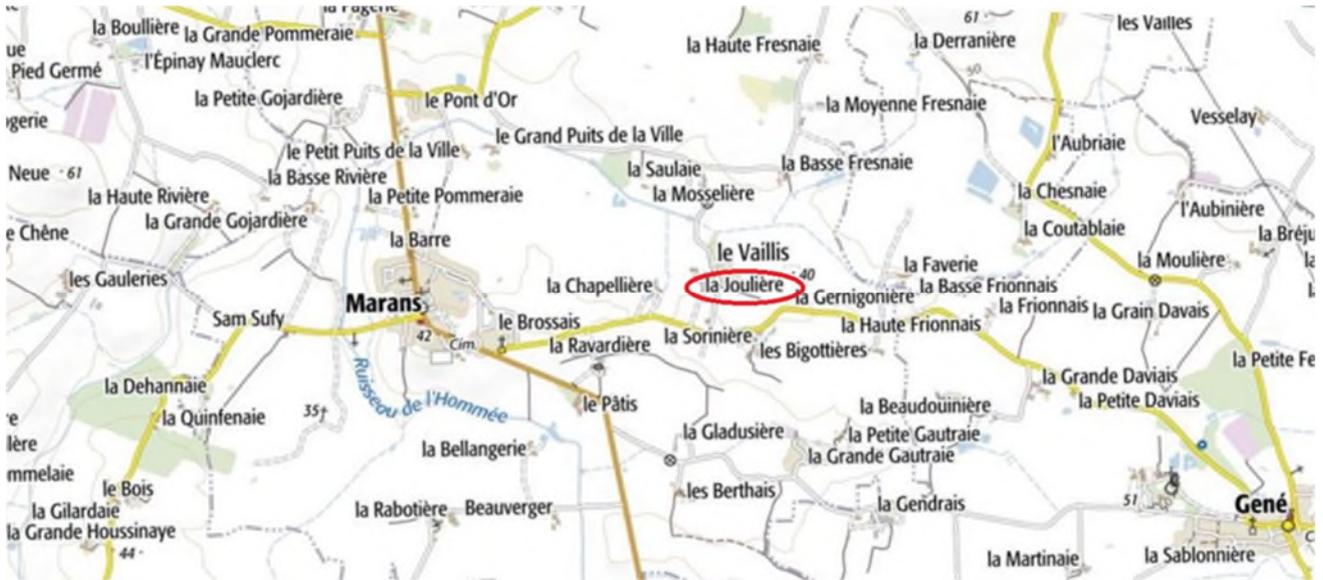
Le registre paroissial de Marans commence fin 1575 et ne donne aucun baptême au nom de Fessard avant celui de janvier 1605, qui nous apprend que Jean Fessard n'est pas encore marié. Il épousera Jeanne Fouillet tout juste relevant de ses couches, 2 semaines après la naissance.

Elle décède quelques semaines après la naissance de René et est inhumée à Marans « Jehanne Fouillet femme de Jehan Fesard »

Il est inhumé 22 ans après elle : « Jehan Fessard **demeurant à la Jourelière** ». Il ne semble pas avoir eu d'autre épouse entre temps.



Cet acte de sépulture en 1631 de Jean Fessard donne le lieu **la Jourelière** tout comme l'acte notarié de 1607 qui suit. Donc ils ont vécu à la Jourelière au moins de 1607 à 1631. Mais le nom était altéré dès la carte de Cassini, reprise par le dictionnaire du Maine et Loire de Célestin Port, pour donner le nom actuel la Joullière.



J'ai entièrement retranscrit le registre de Marans, et il ne donne qu'un Jean Fessard parain le 21.3.1576 de Jean Coraut fils de Jean et Jeanne Gaigneux. Il n'est pas possible de conclure que ce Jean Fessard est le même que celui qui épousera en 1605 Jeanne Fouillet ou si c'est son père.

Le registre des sépultures de Marans donne également le 28.8.1603, durant la peste « Anne Gaigneux et Mathurinne Fessard sa fille », ce qui laisserait penser que Mathurine Fessard épouse Gaigneux était proche parente de Jean Fessard. Mais il n'est pas possible d'en dire plus.

Avant d'épouser Jean Fessard, Jeanne Fouillet a eu de Jean Guibert au moins deux enfants dont j'ignore la destinée :

1-Louis Guibert °Marans 25.2.1601 Filleul de missire Louys Masseot Guillaume Guibert et de la sœur dudit Guybert

2-Renée GUIBERT °Marans 31.1.1603 Filleule de Sébastien Guibert et de Renée Mellet

René Fessard ne sait pas signer, et cela ne l'empêche pas d'acquérir quelques lopins de terre, en fait le placement de leurs économies montant tout de même 170 livres : « Le 17 novembre 1607³ après midy furent présents et personnellement établis René Gandon Me menuisier Angers et y demeurant paroisse de Saint Pierre et Renée Girard sa femme, de luy dument et suffisamment autorisée quant à ce par devant nous ; lesquels soubzmis soubz ladite cour chacun d'eulx seul et pour le tout sans division de personnes ne de biens etc confessent etc avoir ce jourd'huy vendu quité cédé délaissé et transporté et par ces présentes vendent quitent et transportent perpétuellement par héritage et promettent garantir de tous troubles hypothèques et empeschements quelconques vers et contre tous ; **à honneste homme Jehan Fessard marchand demeurant à la Jouelière paroisse de Marans à ce présent et acceptant qui a achapté et achapte tant pour luy que pour Jehanne Fouillet sa femme absente** ; scavoir est ung clotteau de terre contenant 3 boisselées ou environ, appelé la Petite Barre joignant d'ung costé la terre d'Anne Gasnier veufve de défunt Jehan Martin d'autre costé la terre de P. Allard, abouttant d'ung bout la terre appelée les Donniers d'autre bout le chemin tendant de Gené à Marans ; Item, la moitié d'ung autre clotteau de terre labourable appelé la Loge près le Pastis de la Grande Jouelière joignant d'ung costé la terre de François Allard d'autre costé la terre de (blanc) Ernault d'ung bout la terre du sieur de la Roche Jarry, et d'autre bout le grand chemin tendant de Gené à Sainte Jame ; Item ung loppin de terre contenant une boisselée ou environ joignant d'ung costé la terre de Mathurin Marion d'autre costé la terre de Anne Gasnier veufve de défunt Jehan Martin, abouttant d'ung bout la terre de François Monceau d'autre ledit chemin tendant de Gené à Sainte Jame ; Item un lopin de pré contenant 13 cordes ou environ sis ès prés appelés les prés des Dallematz joignant d'ung costé le pré Guillaume Huau d'autre costé la terre de Michel

³ AD49-5E8 devant René Serezin notaire royal à Angers

Coheur d'ung bout la terre de ladite Anne Gasnier d'autre bout le pré de la Faverie ; le tout en ladite paroisse de Marans et sont tous et tels droits parts et portions qui auxdits vendeurs peuvent compéter et appartenir en la succession de défunt Mathurin Gasnier leur ayeul sans qu'iceux vendeurs soient tenus en aucun garantage ne restitution du prix cy après pour le regard de ladite Renée seulement et tout ainsi que lesdites choses se poursuivent avec leurs appartenances et dépendances et comme elles sont échues et advenues à ladite Girard à cause de la succession dudit défunt Gasnier ; tenues du fief et seigneurie de Formont aux charges cens rentes et devoirs anciens et accoustumés que lesdites parties adverties de l'ordonnance n'ont peu exprimer, que ledit acquéreur paiera et acquitera pour l'advenir franchises et quittes des arrérages du passé ; transportant etc et est faite la présente vendition pour le prix et somme de 170 livres payée et baillée manuellement par ledit acquéreur auxdits vendeurs qui icelle somme ont eu prinse et receue en présence et à vue de nous en espèces de pièces de 16 sols de présent ayant cours suivant l'édit dont ils se sont tenus contant et en ont quité et quittent ledit acquéreur ; à laquelle vendition et tout ce que dessus est dit tenir garantir etc dommages etc obligent lesdits vendeurs chacun d'eulx seul et pour le tout sans division etc renonçant et par especial aux bénéfices de division de discussion et d'ordre foy jugement condamnation ; fait et passé Angers à nostre table présents Jacques Esnault marchand demeurant au bourg de Gené et Thomas Maffiet Me vitrier Angers Me Fleury Richeu demeurant Angers ; et en vin de marché proxénettes et médiateurs de la présente vendition a esté payé par ledit acquéreur la somme de 100 sols dont vendeur se seroit contenté »

Jean FESSARD †Marans 30.10.1631 x Marans 10 février 1605 Jeanne FOUILLET †Marans 6.12.1609 Veuve de Jean Guibert †Marans 18.8.1603

- 1-Renée FESSART °Marans 27.1.1605 « Renée fille de Jehan Fessart et de Jehanne Foueuillet **sa fiancée** et estoit parrain discret Me René Boullay prêtre curé de Marens (s) et estoit la marainne Margaritte Gaygneulx, fut baptisée par Me Denys Seville prêtre »
- 2-Jean FESSART °Marans 19.3.1607 †Angers ^{LaTrinité} 19.8.1651 « Le dixhuitiesme jour de mars l'an 1607 fut batizé sur les fons de l'église de Marens Jehan Fesart fil de Jehan Fesart et de Janne Foueillet et fut le parain Jehan Gardes et la maraine Janne Cranier femme de Ambres Gainneus » x Angers ^{LaTrinité} 13.11.1633 Catherine GAULTIER Dont postérité suivra
- 3-René FESSART °Marans 4.8.1609 « Le mescredi 4.8.1609 fut baptizé René fil de Jehan Fecart et de Jehanne Fouellet soun epousse et a été le parain Simoun Boullay et la maraine Renée Masceout (*sic, pour Masseot*) femme de Guillaume Huaut »

Renée Fessard x1634 Jean Faquier

Le mariage à Gené est sans filiation.

Je présume qu'il s'agit de la fille de Jean Fessard et Jeanne Fouillet, ce qui lui donne 29 ans au mariage, ce qui est beaucoup, mais je n'ai pas d'autre hypothèse à ce jour.

Elle meurt durant l'épidémie de dissenterie qui sévit alors et est inhumée « au petit cimetièrre, Renée Fessard femme de Jan Faquier ». Le petit cimetièrre est le cimetièrre nouveau sur la route de Gené, béni au début de l'épidémie »

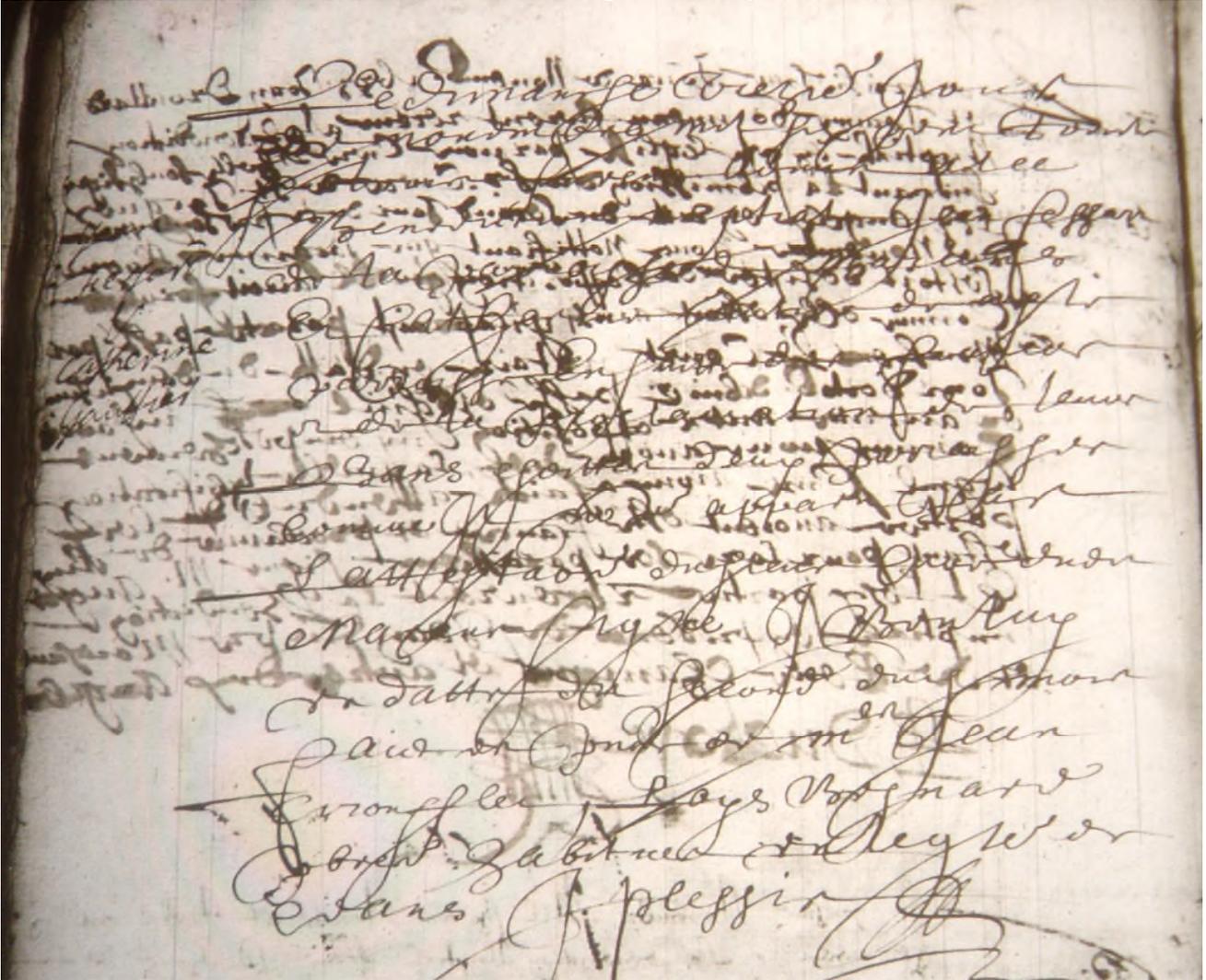
Renée FESSARD °Marans 27.1.1605 †idem 29.10.1639 x Gené 29.8.1634 Jean **FAGUER**

- 1-Jeanne FAGUIER °Marans 31.8.1635 « Jehanne fille de Jehan Faquier et de Renée Fessard Dt à la Jourelière, fut parain Jehan Fessard et la maraine Suzanne Lerbette (s). Sur son mariage à Angers elle est dite d'Angers la Trinité. » Angers Trinité x Marans 7.2.1659 René **POIRIER**
- 2-René FAGUIER °Marans 15.4.1639 Filleul de René Fessard et de Renée Quettier

Jean Fessard x1633 Catherine Gaultier

L'acte de mariage est assez illisible car l'encre de la page d'avant a traversé le papier. On peut cependant le déchiffrer avec certitude : « Angers la Trinité, le dimanche treisième jour de l'an mil six cent trente et trois furent admis à la bénédiction nuptiale Jean Fessard de la paroisse de Marans, et Catherine

Gaultier de cette paroisse, après publication des bans tenus dans les deux paroisses, comme il nous est apparu de l'attestation du sieur curé dudit Marans, signé J. Boutuy en date du 2 de cedit mois. »



Jean Fessard est venu vivre à Angers après son mariage avec Catherine Gaultier, car si il avait vécu à Angers quelques mois ou plus avant son mariage, l'acte de mariage aurait dit « de cette paroisse » et il n'y aurait pas eu de bans à Marans. Il faisait donc manifestement des voyages d'affaire à Angers, lors desquels il a connu sa future.

Jean Fessard restera toujours en liaison très étroite avec Marans, solidairement avec d'autres compatriotes, et ce clan de Marans sera assez soudé pour aller jusqu'à payer pour faire sortir de prison le procureur de fabrique :

« Le 11 février 1651⁴ Sébastien Cherbonneau portier de la porte Lionnaise d'Angers, et **Jean Fessard M^d hôte de l'hôtellerie ou est pour enseigne la Croix d'Acigné faubourg Saint Lazare d'Angers**, confessent que c'est à leur prière que Jean Chantelou greffier à Angers a consenti l'élargissement de la personne de Denis Bouildé, procureur de fabrique de la paroisse de Marans, qu'il avait hui (aujourd'hui) emprisonné es prisons royales d'Angers à faute de paiement des droits dus par ladite paroisse de Marans pour l'année 1646 et ils s'obligent solidairement lui payer 50 L 8 s pour le 1/4^e desdits droits dans 3 semaines, sous peine de prise de corps en prisons royales. Bouildé promet les en acquiter ; lesdits Cherbonneau, Fessard et Bouildé ont déclaré ne savoir signer »

Jean Fessard est inhumé « au cimetière d'Angers la Trinité » sans autre mention, mais il est seul de ce nom, et on sait qu'il est décédé avant 1659, date du mariage de sa fille Renée, donc c'est bien lui.

⁴ AD49-5E6 devant Louis Coueffe notaire royal Angers

- Jean FESSARD °Marans 19.3.1607 †Angers LaTrinité 19.8.1651 x Angers LaTrinité 13 novembre 1633
 Catherine GAULTIER °Angers LaTrinité †après juillet 1667, date à laquelle est cosigné le bail à ferme de la seigneurie de Gené avec Julien Senechau son gendre. [Fait la Trinité 1668-1669 vue 1 à 236](#)
- 1-Pierre FESSARD °Angers LaTrinité 28.6.1634 Filleul de Pierre Joullain écolier et de Dame Perrine Lhommeau
- 2-Marie FESSARD °Angers LaTrinité 21.3.1637 Filleule de Mathurin Esnault **de la paroisse de Gené** et de Marie Bourdaye
- 3-Renée FESSARD °Angers LaTrinité 26.7.1638 Filleule de René Testu **sergent royal**, et de Renée Rouaut femme de Lézin Trenchant
- 4-Renée FESSARD °Angers LaTrinité 2.5.1640 Filleule de h. h. Jacques Malville (s) et de Renée Tranchant tous de cette paroisse x1 Angers Trinité 5.5.1659 Julien SENECHAU [Dont postérité SENECHAU](#)

Renée Fessard x1659 Julien Senechau

En 1667, on sait enfin par l'acte notarié qui suit, le métier de Julien Sénéchau : hôtelier aux Trois Maries à Angers la Trinité : Le 20 juillet 1667, par devant nous François Crosnier notaire royal à Angers, furent présents soumis messieurs les chanoines du chapitre de l'église collégiale de saint Pierre de cette ville ... assemblés en leur chapitre en la manière accoustumée d'une part, et honnestes personnes Estienne Paigis marchand et Catherine Duval sa femme de luy autorisée quant à ce demeurant en l'hostellerye ou pend pour enseigne le Civé fauxbourg St Lazare, **Jullien Senechau et Renée Fessard sa femme aussy de luy autorisée quant à ce, et Catherine Gautier veuve en premières nopces de René Duval et secondes noces de Jean Fessard, demeurant en l'hostellerye des trois Maryes le tout paroisse de la Trinité** de cette ville chacun d'eux solidairement renonçant au bénéfice de division d'autre part, lesquels ont fait et font entre eux le bail à ferme conventions et obligations suivantes, c'est à savoir que lesdits chanoines tant pour eux que leurs successeurs ont baillé et par ces présentes baillent auxdits Paigis et Sénéchau et leurs femmes, et à ladite Gautier, ce acceptant audit tiltre pour le temps et espace de septs années et sept cueillettes entières et consécutives qui ont commencé dès le jour et feste de Toussaint dernière et finiront à pareil jour, scavoir est la terre et chastelenie domaine et seigneurie de Gené, cens, rentes, sujets, dixmes, droits de four à ban et de possonerages, avec la fuye, plus les mestairyes de la Grande Fenouillère et de la Ville, ainsy que ladite terre se poursuite et comporte avec ses appartenances et dépendances ainsi que sieurs du chapitre et leurs fermiers en ont jouy sans en rien réserver, fors le service deub auxdits du chapitre par le sieur vicaire perpétuel de Marans, en la moitié des ventes et rachapts de la terre de Ribou si le cas échet pendant le présent bail, l'autre moitié demeurant aux preneurs, plus réservé le droit d'aubenage et de deshérance, présentation et nomination collation et autres dispositions de bénéfices et offices dépendant de ladite seigneurie et les rentes deues sur le fief d'icelle à la bourse des anniversaires dudit chapitre dont lesdits preneurs feront néanmoins la recepte sur l'estat qu'il leur en sera fourny par le trésorier dudit chapitre, auquel ils payeront chacun an, oultre le prix du présent bail deladite terre que lesdits preneurs ont dit bien savoir et cognoistre en jouir et user par eux en bon pères de famille sans en rien enlever et de payer et acquiter au vicaire perpétuel dudit Gené 12 septiers de froment et 14 septiers de seigle mesure dudit chapitre ..., de payer les gages des officiers de ladite seigneurie scavoir au sieur sénéchal 60 sols, au procureur 40 sols, au greffier 25 sols et au sergent 20 sols, ... de comparoir pour eux aux assises des fiefs et seigneuries sont lesdits sieurs bailleurs ... et est fait le présent bail outre lesdites charges pour en payer et bailler de ferme chacun an par lesdits preneurs solidairement au chapitre de St Pierre entre les mains de leur boursier et receveur à l'usage de leur grande bourse la somme de 750 livres tournois aux termes de Toussaint, le premier paiement commenczant à la Toussaint prochaine et à continuer sans que lesdits preneurs puissent prétendre rabais ny diminution dudit prix et charges que dessus soit pour peste guerre famine et fertilité de fruits et villeté (vileté : bas prix d'une chose) du prix d'iceux ou autre par cas fortuits qui puissent avenir (AD49-5^E5)

Renée Fessard est inhumée à Angers la Trinité « Le 30 mai 1689 a esté inhumé au cimetièrre de céans le corps de feu Renée Fessard vivant femme d Julien Senechau hoste de la Grand-Maison décédée ledit jour âgée de 50 ans ou environ »

- Julien SENECHAU †1690/1695 Sr de Launay Md x1 Angers la Trinité 5 mai 1659 Renée FESSARD °Angers LaTrinité 2.5.1640 †Angers la Trinité 30 mai 1689 Fille de Jean et de Catherine Gaultier x2 Angers Trinité 8.6.1690 *Jeudy* Claude LENOBLE Fille de Guillaume & Jacquine Rouault
- 1-Julien SENECHAU °Angers LaTrinité 10.6.1660 Filleul de Mathieu Neon, et de **Catherine Gaultier** [grand-mère maternelle] tous de cette paroisse
- 2-René SENECHAU °Angers LaTrinité 4.5.1663 Filleul de hble h. René Neon (s) et de Anthoinette Brouard (s)
- 3-Jacques SENECHAU °Angers LaTrinité 2.8.1664 Filleul de Jacques Martinet (s) Md de draps, et de Delle Jeanne Hedin (s)
- 4-Renée SENECHAU °Angers LaTrinité 21.11.1665 Filleule de Martial Molière et de Aimée Pagis (ns) x Angers la Trinité 22 janvier 1682 François **DELAHAYE** Dont postérité
- 5-François SENECHAU °Angers LaTrinité 3.3.1669 Filleul de François de Villemoreau écuyer Sr de la Fuye et de Elisabeth de la Marqueraye (s)
- 6-Brice SENECHAU °Angers LaTrinité 2.6.1670 Filleul de Brice Godard Md boulanger à Saint Jacques (s) et de Jeanne Bourbonn (s)
- 7-François SENECHAU °Angers LaTrinité 21.1.1672 Filleul de François de Russon écuyer et de Perrine Sorhoette. Md Cousin de Renée Pagie femme de Augustin Cormier x Angers Trinité 10.5.1695 Françoise JARY Ve de Nicolas Goyer
- 8-Marie SENECHAU

Renée Senechault x1682 François Delahaye

Madeleine Fromond x1733 Pierre Vergnault

Madeleine Vergnault x1757 Mathurin Guillot

Jean Guillot x1794 Aimée Guillot

Esprit-Victor Guillot x1842 Joséphine Jallot

Aimée Guillot x1881 Charles Audineau

Aimée Audineau x1908 Edouard Guillouard

non rattachés pour le moment :

René FESSARD x Jeanne PERRAULT

1-Georges FESSARD x Angers ^{StMaurille} 26.6.1662 Louise LEMANCEAU

Pierre FESSARD †/1788 x Perrine ROUSSEAU

1-Perrine FESSARD x Gené 4.2.1788 Jacques **BELOUIN**
2-Pierre FESSARD °Gené x Le Lion-d'Angers 22.1.1788 Mathurine BELOUIN

Simon FESSARD x Louise RENOUE

1-Jacques FESSARD °ca 1747 x Le Lion-d'Angers 7.2.1782 Renée COURSIER

Jacques FESSARD †/1710 x Anne BOUVIER †/1710

1-Jacques FESSARD x Laigné(53) 15.7.1710 Perrine GUYON

Pierre FESSARD x Renée PLACE

1-Mathurin FESSARD x Angers ^{Trinité} 21.6.1732 Mathurine BUISSON Fille de Maurille et Marie Delanoutre

Le 23.2.1549, Jehan Hameau M^d cordonnier à la Trinité baille à Martin Bouchart et Jehan Fessart M^{ds} à [briollays ou Brellyvelles] une maison à rente (AD49 Théart N^{re} Angers)

Le 2.5.1639 D^{vt} Louis Coueffe Angers, D^{elle} Renée Morin femme de n. h. René Bricet baille une pièce de terre à Christophe Fessard closier à St Sulpice à Cheffes (AD49 Coueffe N^{re})